

Département de la Haute-Vienne

❖ Commune de DOMPS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le treize avril deux mil vingt trois à 20h30, suivant convocation en date du cinq avril deux mil vingt trois, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

Étaient présents : Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr BREUX Sylvain, Mr CHARIAL Nicolas, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr LECOMTE Jean Luc,

Membres excusés ayant donné pouvoir : Mr MONTHEIL Jean Pierre à Mr BREUX Sylvain
Mr VERHELST Eduard à Mr BOUTY Serge

Membre absent n'ayant pas donné pouvoir : Mme BELLET Béatrice
Mme CYRILLE D'HOOP Aurore
Mr LEROUSSEAUD Sébastien

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2023

Secrétaire de séance : Mr BOUTY Serge

Délibération 2023/022 en date du 13 avril 2023

Attribution de subventions aux associations 2023

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que chaque année la commune accorde une aide financière à certaines associations qui lui en font la demande. Pour rappel, Madame le Maire énumère les subventions versées l'année précédente, puis présente les demandes pour 2023.

Associations	Subventions 2022
A.F.S.E.P	30 €
A.N.A.C.R	30 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Eymoutiers	200 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Chamberet	200 €
Association Sportive d'Eymoutiers	50 € sous réserve d'une demande avant le 30/06
CHAL	50 €
Ecole élémentaire Eymoutiers	100 € sous réserve d'une demande avant le 30/06
Groupement Développement Monts et Barrages	25 €
Ligue contre le cancer	50 €
Radio Vassivière	30 €
Restos du Cœur	100 €
Secours Populaire Français	100 €
Télé Millevaches	30 €

Association Départementale des lieutenants de louveterie	30 € sous réserve d'une demande avant le 30/06
Les Indompsables	200 €
Marchés des producteurs de pays	100 € (sous réserve d'une demande avant le 30/06)
AICA Doms Sussac	100 €
FNATH	30 €
Association des Conciliateurs de justice	20 €
Solidarité Paysans	20 €

A l'unanimité le conseil municipal décide :

- D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ces subventions
- D'octroyer les subventions pour 2023 comme indiqué ci-dessus

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.
En Mairie le 14 avril 2023
Le Maire

